




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-912**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1204358-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS.

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Sports

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Vous avez accordé, en séance du mois de juin, des subventions annuelles de fonctionnement aux associations sportives aixoises. Aujourd'hui, il convient de traiter des autres aides financières régulièrement accordées aux clubs qui en font la demande. Ces subventions exceptionnelles sont destinées à soutenir les manifestations organisées en 2021 ou l'investissement pour l'achat d'équipement matériel. Elles représentent un soutien essentiel à nos associations qui, en période de crise sanitaire, ont redoublé d'effort pour maintenir leurs activités et assurer à leurs adhérents une offre sportive aixoise de qualité.

Par ailleurs, le dispositif Pass'Sport Club est reconduit pour la saison sportive 2021-2022. Pour rappel, l'objectif est d'inciter les enfants aixois de 6 à 18 ans à la pratique sportive. Les clubs partenaires s'engagent à réduire la cotisation des enfants bénéficiaires à hauteur de 70 €, ou de 90 € pour les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. Jusqu'à présent le dispositif Pass'Sport Club faisait l'objet d'un paiement en juin, obligeant ainsi les clubs partenaires à faire une avance de trésorerie parfois conséquente.

Pour cette nouvelle saison sportive, nous vous proposons de voter dès à présent les subventions Pass'Sport Club 2021-2022, ceci afin d'avancer le paiement et d'encourager les clubs à poursuivre leur partenariat avec la Ville.

À ce jour, 1100 Pass'Sport Club 2021-2022 ont été distribués par la Ville et 680 ont fait l'objet d'une inscription en club.

Au regard de ces précisions, il convient aujourd'hui d'allouer des aides financières dans le cadre :

- de subventions exceptionnelles en soutien aux manifestations sportives telles que décrites en annexes **1.1** pour un montant de **120 850 €** ;
- de subventions de fonctionnement permettant de financer le dispositif Pass'Sport Club 2021-2022, allouées aux clubs partenaires du dispositif, telles que présentées en annexe **1.2** pour un montant de **51 820 €** ;
- de subventions d'investissement, telles que présentées en annexe **1.3** pour un montant de **2 500 €**.

En conséquence, nous vous demandons, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles pour des manifestations sportives, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant total de **120 850 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2021 et affectés au compte **415.6748.924.1101**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **APPROUVER** l'attribution de subventions de fonctionnement pour le dispositif Pass'Sport Club 2021-2022, telles que définies en annexe **1.2** pour un montant total de **51 820 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2021 et affectés au compte **415.6574.924.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'investissement, telle que définie en annexe **1.3** pour un montant total de **2 500 €**, sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Principal 2021 et affectés au compte **415.20421.904.1099** qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les avenants et la convention ci joints concernant les associations conventionnées tels que présentés en annexes **2** ;
- **AUTORISER** la signature de ces avenants et de cette convention.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

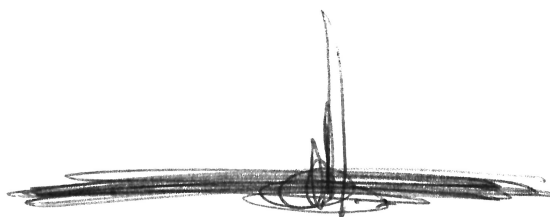
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00